

NOMENCLATURE : 3.6

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2025

PATRIMOINE COMMUNAL
BILAN DES ACQUISITIONS - CESSIONS
ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB06_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée se doit de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions – cessions opérées sur le territoire lensois par la Ville ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Commune, en l'occurrence l'Etablissement Public Foncier Hauts de France dans le cadre des conventions actuellement en vigueur sur différents secteurs du territoire lensois.

- A. ACQUISITIONS** : les différentes acquisitions détaillées ci-dessous ont eu pour but de poursuivre la rénovation urbaine des quartiers, ainsi que la création de réserves foncières nécessaires à l'accompagnement des projets.

Réalisées directement par la Ville :

✧ **SECTEUR :**

- ☐ **LENS (62300), 3 Parvis de l'Eglise Saint Edouard :**

Délibération du 27 mars 2024 (vote à l'unanimité)

Acquisition amiable, aux termes d'un acte notarié en date du 10 juin 2024, d'un ensemble immobilier appartenant à la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et cadastrée section AT numéro 954 (contenance cadastrale totale de 858 m²) moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €).

Cette acquisition fait partie du projet de renouvellement urbain de la Cité du 12/14. Le bâtiment concerné, qui appartient à un ensemble de trois, sera démoli pour laisser place à un nouveau centre socio-culturel. Ce dernier répondra aux attentes des habitants et contribuera au développement du projet territorial du quartier.

- **LENS (62300), Secteur Montgré – Rue de la Glissoire et rue de Douai**

Délibération du 16 octobre 2024 (vote à l'unanimité)

Acquisition amiable, aux termes d'un acte notarié en date du 2 décembre 2024, de diverses emprises foncières bâties et non bâties appartenant à l'Etablissement Public Foncier Hauts de France et cadastrées section AC numéros 65, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 144, 145 (contenance cadastrale totale de 13 087 m²) moyennant le prix de TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTIMES (3.639.613, 91 €).

Cette acquisition intervient au terme de la convention d'accompagnement de la ville de LENS par l'EPF Hauts de France dans le cadre de la requalification du quartier Montgré.

- **LENS (62300), Angle des rues Casimir BEUGNET et Victor HUGO :**

Délibération des 07 février 2018 et 26 mai 2021 (vote à l'unanimité)

Acquisition à titre gratuit, aux termes d'un acte notarié en date du 31 juillet 2024 contenant donation par Madame Mina BOUSZIFER à la ville de LENS de la pleine propriété d'un terrain non bâti cadastré section AW numéro 419 pour une contenance cadastrale de 90 m².

La volonté de la donatrice était de gratifier de son vivant la ville de LENS de ce terrain.

B. CESSIONS : aucune cession au cours de l'année 2024.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le bilan des acquisitions - cessions pendant l'année 2024, tel qu'il résulte de l'état qui vient de vous être exposé.

⇒ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan présenté.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Henri CUGIER

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est rassemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMB, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.